

La Fédération québécoise des sports cyclistes (vélo de montagne) sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX (CHAMPIONNAT DES RÉGIONS ANNÉES IMPAIRES) ←

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES	ÉPREUVES
	2011	2012		
Pee wee (U13)	1999-2001	2000-02	M+F	Cross-country olympique (XCO)
			M+F	Relais par équipe (XCR)
			M+F	Cross-country sprint (XCS)
			M+F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Minime (U15)	1997-98	1998-99	M+F	Cross-country olympique (XCO)
			M+F	Relais par équipe (XCR)
			M+F	Cross-country sprint (XCS)
			M+F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Cadet (U17)	1995-96	1996-97	M+F	Cross-country olympique (XCO)
			M+F	Relais par équipe (XCR)
			M+F	Cross-country sprint (XCS)
			M+F	Cross-country contre-la-montre (XCT)

B) QUALIFICATION ←

Le championnat des régions aux années impaires permettra de qualifier chaque région en vue de l'année des Jeux.

Lors de l'année des Jeux, une finale régionale sera tenue dans chacune des régions pour qualifier les athlètes.

C) AFFILIATION

Tous les participants doivent être licenciés à la Fédération.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
Minime (U15)	01/01/1998 au 31/12/99	M+F	Cross-country olympique (XCO)
		M+F	Relais par équipe (XCR)
		M+F	Cross-country sprint (XCS)
		M+F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Cadet (U17)	01/01/1996 au 31/12/97	M+F	Cross-country olympique (XCO)
		M+F	Relais par équipe (XCR)
		M+F	Cross-country sprint (XCS)
		M+F	Cross-country contre-la-montre (XCT)

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 10 athlètes
1 entraîneur
2 accompagnateurs dont 1 conducteur
5 Cadet (3 garçons + 2 filles)
5 Minime (3 garçons + 2 filles)

- Lors de la finale régionale, une délégation n'ayant pas trois garçons dans une catégorie, pourra compenser avec une fille dans la même catégorie (ex. : 1 ou 2 Minime G, et 3 Minime F, advenant qu'il y ait juste 1 ou 2 garçons présent lors de la finale régionale). Tous les athlètes compteront au classement de la région.
- Lorsqu'une région choisit de faire la sélection de ses athlètes sur plus d'une finale régionale, un athlète n'est pas tenu de participer à toutes les tranches pour se qualifier à la Finale provinciale.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS ET ACCOMPAGNATEURS

- Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra détenir minimalement la formation « Compétition-Introduction – Habilités et tactiques vélo de montagne » ou un niveau 1 technique dans l'ancien modèle du PNCE.
- Chaque région doit être encadrée par un entraîneur. Exceptionnellement pour les régions qui ne comptent pas d'entraîneur formé en vélo de montagne, elles pourront intégrer un entraîneur répondant aux exigences de la spécification pour les entraîneurs de la route.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS ←

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence de la FQSC)

Coût:	Avant le 15 juillet 2012	Après le 15 juillet 2012 *
	Minime (U15)	Plein montant
	Cadet (U17)	Plein montant

50 % du plein montant

50 % du plein montant

* rabais applicable seulement dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec

Date limite : Aucune

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE (ANNÉE DES JEUX) ←

Compétition identifiée sélection au calendrier de la Fédération québécoise des sports cyclistes (vélo de montagne).

La sélection devra être conforme au processus de sélection des Jeux du Québec diffusée sur le site de la FQSC.

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la sélection régionale. Les athlètes participant à la Finale provinciale doivent absolument détenir la licence régulière.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

Seulement en cas de protêt d'admissibilité

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION

Cross-country contre-la-montre (XCT)

Les départs s'effectuent individuellement à toutes les minutes, en débutant avec les garçons suivis des filles. Un délai de cinq minutes est prévu entre le dernier départ chez les garçons et le premier départ chez les filles afin de pouvoir insérer les athlètes pouvant se présenter en retard à leur départ.

Cross-country olympique (XCO)

Le cross-country est une épreuve d'endurance disputée en groupe, sur un parcours d'environ 4 km aménagé sur des chemins, sentiers et pistes de profils variés comprenant montées et descentes et différents types de surface de roulement.

Relais par équipe (XCR)

Les équipes seront composées par sexe (Minime & Cadet G, Minime & Cadet F) et seront composées de deux compétiteurs. Chaque athlète effectuera entre deux et trois boucles du circuit (à déterminer selon un parcours optimal de 5 à 6 minutes), de façon alternée avec son coéquipier. Les participants de la catégorie Minime devront prendre le départ en premier.

Dans le cas des régions qui ne peuvent pas engager une équipe officielle (ex : aucun Cadet F), elles pourront effectuer des équipes mixtes (regroupement de régions) OPTIONNELLES et participeront comme délégation hors-concours suivant les mêmes règles.

Cross-country sprint (XCS)

Le XCSprint en vélo de montagne aussi appelé cross-country éliminatoire par l'UCI, est une épreuve inspirée de ce qui se fait en ski de fond, qui permet de rapprocher le vélo de montagne des spectateurs et de faciliter la couverture médiatique. De ce fait, l'événement XCSprint augmente l'intérêt des commanditaires pour les athlètes et les organisateurs. Le parcours peut comprendre des sections asphaltées jusqu'à concurrence de 50% de la distance totale qui doit varier entre 1 km et 1,5 km selon le niveau de difficulté.

I) SURCLASSEMENT

Aucun surclassement

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 16

Médailles d'argent : 16

Médailles de bronze : 16

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs



M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera en fonction du nombre de partants :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles

38 partants : Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves en équipe

38 partants : Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 2

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et *SPORTSQUÉBEC*.